

Formation initiale et MAC



CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun pré-requis exigé pour la formation initiale

Être titulaire du certificat SST en cours de validité pour la formation de Maintenance et d'Actualisation des Connaissances (MAC)

OPTENTION DU CERTIFICAT

Le certificat SST est délivré après réussite à l'évaluation formative réalisée en fin de formation

NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 stagiaires minimum et jusqu'à un maximum de 14

DURÉE DE LA FORMATION

Formation initiale : 12h en présentiel réparties sur deux jours de formation pour un groupe de 10 stagiaires

1 heure de formation de plus par personne supplémentaire jusqu'à un maximum de 14 candidats

MAC : 7h

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé

Possibilité d'intervention en intra-entreprise selon le nombre de stagiaires. Nous consulter

INFORMATIONS PRATIQUES

Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site de Venours. Nous consulter

COÛT DES FORMATIONS

Formation initiale 2 jours : 180€/pers.
MAC : 1 journée : 105€/pers.
Soit 15€/h de formation (net de TVA)

CONTACTS

Pierre LEFEBVRE (coordination)
Nancy COUVIDOUX (secrétariat formation continue) : 05.49.43.95.33
cfppa.venours@educagri.fr

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail. Par ailleurs, l'employeur est tenu, selon l'article R.4224-15 du code du travail, de la présence d'au moins un salarié formé au secourisme dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux

PROGRAMME DE LA FORMATION

INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

METTRE EN APPLICATION SES COMPÉTENCES DE SST AU SERVICE DE LA RÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

LA CERTIFICATION

En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence attendues.

La 1ère épreuve certificative permet d'évaluer les compétences 2, 3, 4 et 5. Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

La 2ème épreuve certificative permet d'évaluer les compétences 1, 6, 7 et 8. Elle est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, comme support à la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1